

Revue de Presse

C_CHAMBRE DES AVOUES

lundi 23 novembre 2009

S O M M A I R E

CHAMBRE DES AVOUES

Avoués-avocats la fusion qui fâche
L' Est Républicain .- 23/11/2009

1

CHAMBRE DES AVOUES

Avoués-avocats la fusion qui fâche

Le torchon brûle, sur fond de lobbying politique avant l'examen de la réforme au Sénat.

NANCY. Les avoués, officiers ministériels détenteurs du monopole de la représentation du justiciable devant la cour d'appel pour les affaires civiles et commerciales, verront leur profession disparaître au 1er janvier 2011, « victimes » du projet de loi portant sur la réforme des professions judiciaires et juridiques, adoptée par l'assemblée nationale en octobre.

Les avoués ont obtenu de nos députés le remboursement par l'Etat de 100% de la valeur des offices dont ils ont fait l'acquisition et la mise en place d'une période transitoire dès janvier 2010, pendant laquelle les avoués conserveraient leur monopole tout en ayant la possibilité d'exercer

conjointement la profession d'avocat.

Selon Alain Chardon, président de la Chambre régionale (ils sont 12 en Meuse, Vosges et Meurthe-et-Moselle), « cette période transitoire doit être étendue jusqu'en 2015, pour être en accord avec les délais préconisés dans le rapport Darrois sur l'évolution des professions juridiques ».

Alain Chardon, membre Nouveau Centre, avait longuement œuvré en amont de l'étude du texte à l'assemblée auprès des parlementaires UMP et Nouveau Centre, qui avaient tous promis d'amender le texte pour prolonger ce délai.

Le hic, « c'est qu'au dernier moment, Michèle Alliot Marie leur a demandé de retirer leurs amendements, sous la

pression des avocats. Et ils ont acquiescé, le doigt sur la couture du pantalon », enrage l'avoué lorrain. « *Les avocats voudraient nous faire un mauvais procès en nous accusant de leur faire une concurrence déloyale. Alors que notre rencontre doit se faire en bonne intelligence* », ajoute-t-il.

Aussi, cette fois-ci, les avoués font-ils pression sur les sénateurs en espérant un nouvel amendement du texte. Résultats le 21 décembre, après examen de la loi.